

Communiqué de presse Paris, le 28 octobre 2021

## 16 novembre : webconférence pour préserver l'audition des salariés des services de l'automobile

Les surdités professionnelles occupent la troisième place des maladies professionnelles et représentent un coût de 100 000 € par actif touché¹. Pour accompagner les acteurs des services de l'automobile, IRP AUTO Solidarité-Prévention vous propose une webconférence sur le thème « Audition : un sujet de santé et un enjeu pour l'entreprise ». Rendez-vous le 16 novembre à 11 h pour partager des conseils et les expériences des représentants présents.



## ▶ Des témoignages, des conseils et des bonnes pratiques

Cette webconférence de 40 minutes est l'occasion d'en savoir plus sur le rôle majeur que joue la prévention pour que la santé auditive devienne un nouvel axe de qualité de vie au travail et de performance au service du management.

Proposée par IRP AUTO Solidarité-Prévention, cette webconférence est aussi l'occasion d'échanger sur les actions dédiées aux entreprises des services de l'automobile pour préserver la santé auditive au travail.

Nous aurons le plaisir d'accueillir :

- Sébastien LEROY: porte-parole de l'association Journée Nationale de l'Audition (JNA)
- Jonathan HAY: responsable Qualité santé environnement de l'entreprise GEMY Automobiles
- **Gajathiry CHANDRAMOHAN**: experte en prévention chez IRP AUTO Solidarité-Prévention Un temps d'échange vous permettra de poser vos questions en direct.

## ► Comment y participer?

Simple et rapide, il suffit de s'inscrire en ligne.

Inscrivez-vous ici



## À propos d'IRP AUTO Solidarité-Prévention

Créée en 2015, IRP AUTO Solidarité-Prévention est l'association paritaire de la branche des services de l'automobile en matière de solidarité et de prévention. Elle intervient dans trois domaines afin de renforcer la culture de la prévention au sein des services de l'automobile : la prévention des risques professionnels, la promotion de la santé et la solidarité envers les salariés fragilisés (soutien aux aidants, assistance faisant suite au décès, situation de handicap...).







<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Source : ministère de la Santé